

Quant'île

N° 24

AVRIL 2013

La nouvelle définition des entreprises qui s'appuie sur des critères économiques, permet de mieux décrire le tissu productif. Dorénavant en Corse, les grandes entreprises sont composées essentiellement d'établissements publics à caractère industriel et commercial, elles emploient 15 % des salariés marchands non agricoles.

Les entreprises de taille intermédiaire sont peu nombreuses mais plus souvent locales. Le tissu productif régional reste cependant très marqué par le poids important des petites et moyennes entreprises et des microentreprises dans l'emploi. En Corse, la part de chacune de ces deux dernières catégories d'entreprises est la plus élevée de toutes les régions françaises.



Un tissu productif corse composé de microentreprises

La nouvelle définition de l'entreprise dépasse l'approche juridique de l'unité légale au profit d'une approche économique, plus réaliste, intégrant le regroupement d'unités légales (filiales notamment) en unités économiques (groupes). Cette nouvelle approche conduit à revoir à la hausse la part des grandes entreprises dans l'emploi régional. Malgré tout, elle impacte peu le tissu productif insulaire composé de nombreuses entreprises de très petite taille. Ainsi en 2010, 23 900 entreprises du secteur marchand non agricole sont implantées en Corse, employant 53 900 salariés. La région compte moins d'une centaine de grandes entreprises, qui emploient tout de même 15 % de salariés. La quasi-totalité des entreprises corses sont des microentreprises, mais elles n'emploient que 41 % de l'effectif salarié insulaire.

Elisabeth GALLARD

15 % des salariés corses dans les grandes entreprises

En Corse, 63 grandes entreprises emploient 7 900 salariés, soit 15 % des salariés marchands non agricoles corses. Cette part est la plus faible de toutes les régions françaises. Les grandes entreprises insulaires sont principalement composées d'établissements publics à caractère industriel et commercial, leur siège social est très souvent implanté en Île-de-France. Ces grandes entreprises sont plus présentes par nature dans les secteurs nécessitant de gros investissements ou impliquant la gestion de réseaux. Elles sont ainsi très présentes dans les activités de production d'électricité,



les activités financières et d'assurance, l'information et la communication et les transports.

Effectivement, ce type d'entreprise concentre la quasi-totalité des salariés de l'activité production d'électricité. Les activités financières et d'assurances ont aussi un poids important grâce aux grandes banques régionales et nationales. C'est aussi le cas dans l'information et la communication où 62 % des salariés travaillent dans de grandes entreprises de téléphonie ou de médias. Enfin, les grandes entreprises de transport regroupent 47 % des salariés du secteur grâce notamment à l'activité de poste et de courrier qui réunit plus de la moitié des effectifs des grandes entreprises de transport. Dans le transport aérien, ce type d'entreprise emploie plus de 400 salariés et dans le transport ferroviaire plus de 200.

A l'inverse, les grandes entreprises sont moins présentes dans les secteurs phares de l'économie locale comme le commerce, l'hébergement-restauration ou la construction. Certaines ont toutefois un impact important dans la région. Il s'agit notamment d'une enseigne de grande distribution implantée dans de nombreux établissements régionaux, de groupes d'hôtellerie de chaîne et de grosses entreprises de génie civil.

Les ETI : des entreprises peu nombreuses et plutôt locales

En Corse, une centaine d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) emploient 2 400 salariés, soit 5 % des emplois salariés marchands non agricoles insulaires. Les ETI sont ainsi très peu présentes sur l'île à l'inverse des autres régions

françaises. En moyenne nationale, elles représentent 22 % des salariés marchands non agricoles.

Contrairement aux grandes entreprises, les ETI sont plutôt locales. Les trois quarts sont en effet mono ou quasi-mono régionales, avec leur siège en Corse pour la plupart. Les autres sont sous le contrôle d'un groupe étranger. Elles emploient 12 % des effectifs des ETI de la région. Cette part est toutefois bien inférieure à la moyenne nationale, 31 %.

Les ETI insulaires sont très présentes dans les activités de transport et de santé humaine et d'action sociale. C'est le cas d'entreprises de transport aérien et agence de voyages, ainsi que de sociétés de transport routier. Dans les activités de santé, certaines cliniques concentrent la quasi-totalité des emplois des ETI de la santé.

Dans le commerce, la part des salariés des ETI se situe dans la moyenne régionale. Mais quelques grandes surfaces alimentaires et non alimentaires ont un impact important dans la région avec des effectifs excédant les cent salariés.

La part des PME la plus importante de France

En Corse, 1 000 petites et moyennes entreprises (PME) emploient 21 200 salariés, soit 39 % des effectifs salariés marchands non agricoles de la région. Cette part est la plus élevée de toutes les régions françaises. En moyenne nationale, les PME représentent 27 % des salariés marchands non agricoles. Comme les entreprises de taille intermédiaire, les PME sont des entreprises mono régionales, elles répondent à une demande locale.

Grandes entreprises : 8 000 salariés concentrés dans moins d'une centaine d'unités

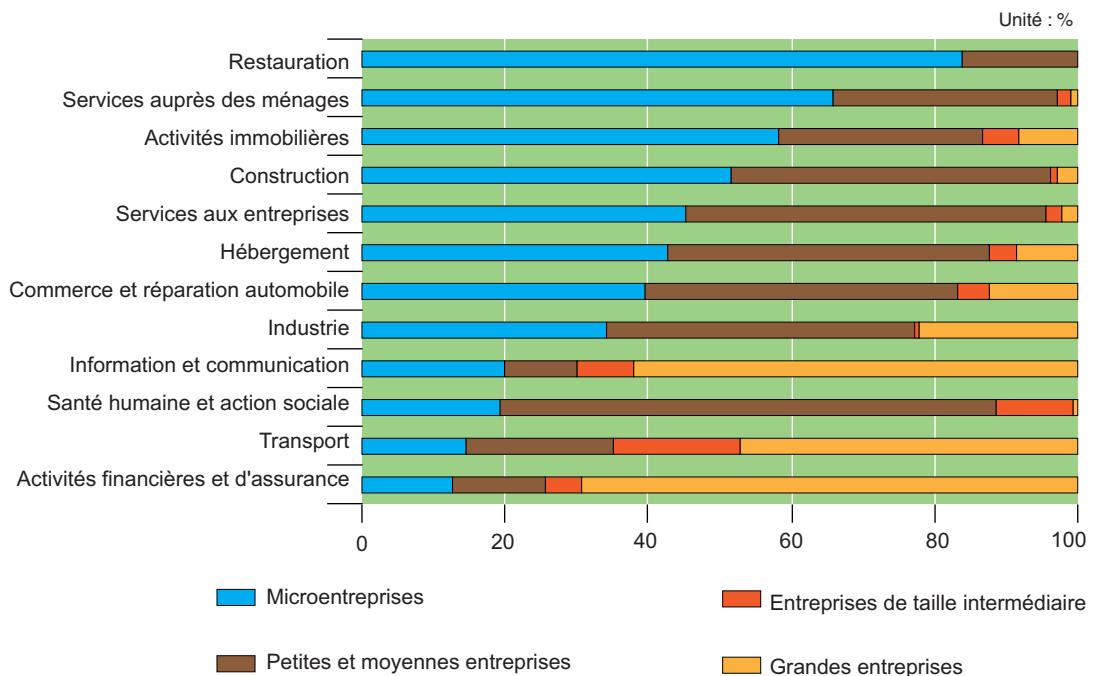
Répartition des entreprises et de leurs effectifs salariés par catégorie d'entreprise en Corse en 2010

Catégorie d'entreprises	Nombre d'entreprises	Effectif régional des entreprises
Microentreprises	22 738	22 400
Petites et moyennes entreprises	1 025	21 200
Entreprises de taille intermédiaire	102	2 400
Grandes entreprises	63	7 900
Total	23 928	53 900

Source : Insee, Esane,Lifi et CLAP 2010.

Les entreprises de taille intermédiaire peu présentes en Corse

Répartition des effectifs salariés par activité et catégorie d'entreprise en Corse en 2010



Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010.

Les PME sont surtout très présentes dans les activités de la santé et action sociale et de soutien aux entreprises et, à un degré moindre, dans l'industrie, le commerce et la construction. Les PME de santé et d'action sociale concentrent les deux tiers des salariés du secteur, en particulier dans l'activité hospitalière. Dans le soutien aux entreprises, les PME regroupent également les deux tiers des effectifs salariés. Sont notamment concernées les entreprises de sécurité.

L'industrie, bien qu'étant un secteur d'activité peu développé sur l'île, occupe une place importante parmi les PME grâce aux activités concernant les matériaux composites. Dans le commerce ou la construction, 44 % des salariés travaillent dans une PME. Les grandes surfaces sont les unités commerciales les plus grandes. Dans la construction, les PME de génie civil occupent une place importante avec 62 % des emplois. Les travaux de second œuvre réunissent toutefois le plus grand nombre de salariés de ce secteur.

Le secteur de l'hébergement-restauration est en revanche globalement moins présent parmi

les PME : seuls 31 % des salariés de ce secteur travaillent dans cette catégorie d'entreprise contre 39 % en moyenne. Les PME de l'hébergement ont toutefois un poids aussi important que celles du commerce ou de la construction, certaines employant plus de 100 salariés grâce au surcroit d'emploi lié à la saison.

La quasi-totalité sont des microentreprises

En Corse, 22 700 microentreprises emploient 22 400 salariés, soit 42 % des salariés marchands non agricoles de l'île. Cette part est la plus élevée de toutes les régions françaises, comme celle des PME.

Les microentreprises sont davantage tournées vers des secteurs assez ciblés en lien avec la demande locale ou les activités touristiques. Ces petites unités sont des acteurs importants dans les services à la personne où elles concentrent les trois quarts des emplois. Elles sont également très présentes dans la construction. Elles œuvrent surtout dans les travaux de second œuvre. Le secteur de

l'hébergement-restauration réunit, quant à lui, 63 % des salariés dans ce type de structure. Ce sont principalement des restaurants.

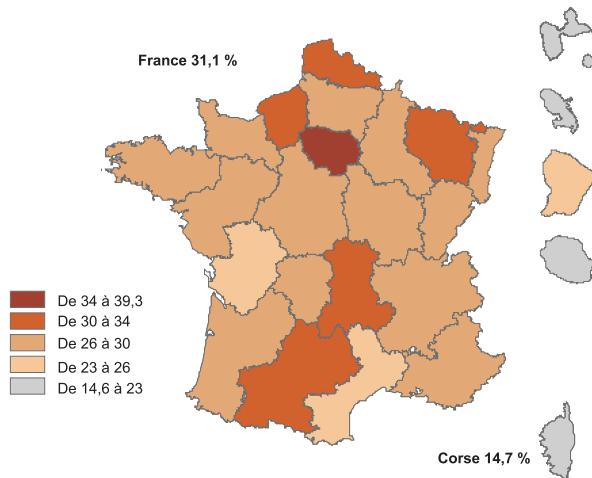
Dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, les deux tiers des salariés travaillent dans une microentreprise ; les activités juridiques et comptables et les activités d'architecture et d'ingénierie y sont les plus représentées. Les activités immobilières sont principalement exercées par des petites unités. Elles salarent plus de la moitié des emplois du secteur.

Les microentreprises sont également présentes dans l'industrie manufacturière grâce au poids important des industries agroalimentaires, même si ce secteur est davantage présent dans les PME. Enfin, la place du commerce n'est pas négligeable : 40 % des salariés travaillent dans une microentreprise.

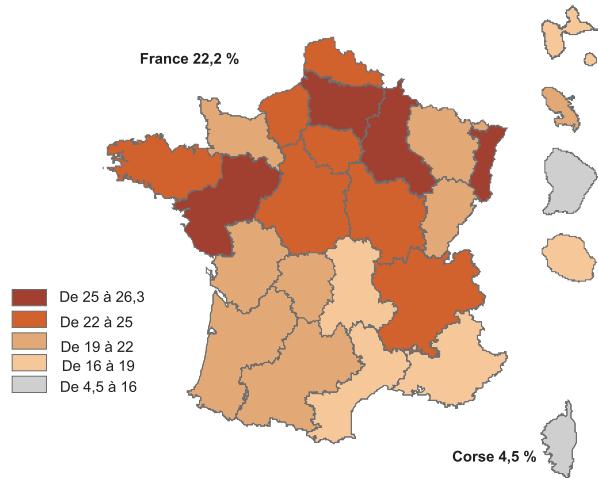
En Corse, les PME et les microentreprises pèsent davantage dans l'emploi qu'ailleurs

Effectif salarié 2010 par catégorie d'entreprise (%)

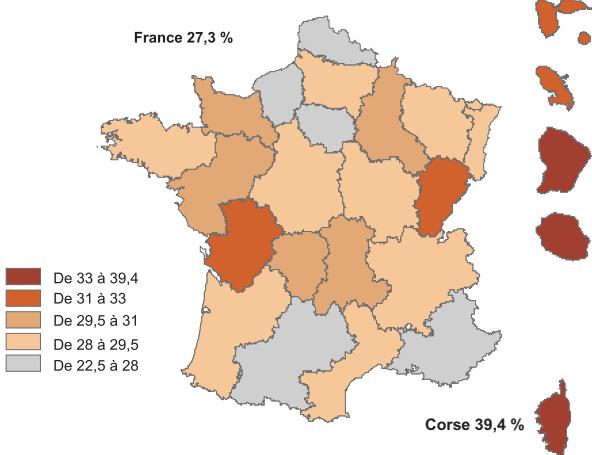
Grande entreprise



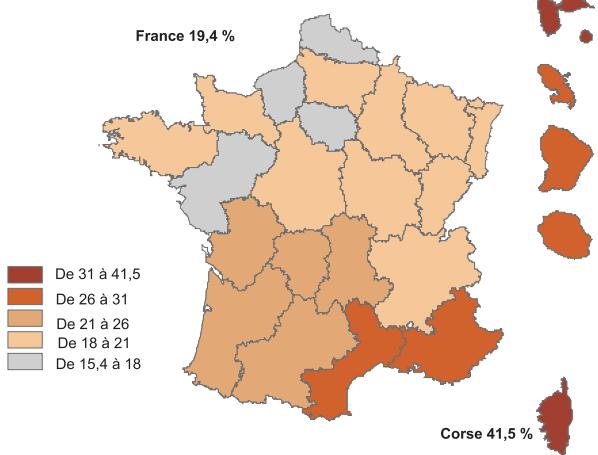
Entreprise de taille intermédiaire



Petite et moyenne entreprise



Microentreprise



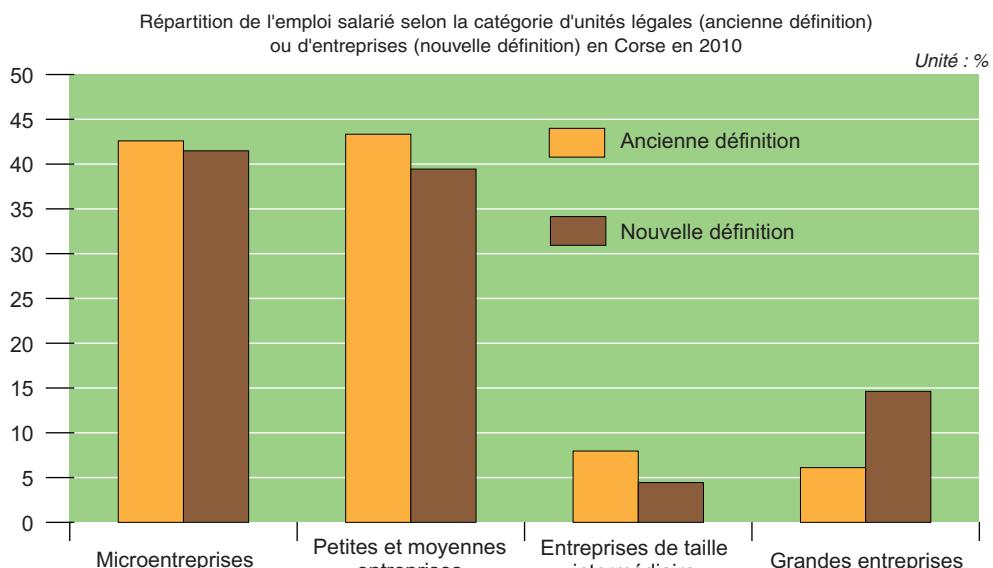
Source : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010.
©Insee - Ign 2013

Nouvelle définition et nouvelles catégories d'entreprise

Le changement de la définition de l'entreprise induit une concentration accrue du tissu productif par rapport à l'ancienne approche, où la taille des unités était définie par le nombre de salariés des unités légales prises individuellement. Le fait de prendre en compte l'organisation du groupe avec le regroupement des unités légales qui le constitue tend à accroître le nombre de salariés travaillant dans les grandes entreprises, qui représentent désormais 15 % des salariés corses, contre seulement 6 % avec l'ancienne définition. Du fait de la structure atypique de son tissu productif, ce changement de définition touche moins la Corse que les autres régions : le poids des grandes entreprises augmente de 9 points en Corse contre 16 points en moyenne nationale.

A l'inverse, avec cette nouvelle définition les PME pèsent moins dans l'économie insulaire : elles emploient 39 % des salariés de la région contre 43 % auparavant. Là encore, cette baisse est plus faible qu'en moyenne nationale : respectivement 4 points contre 10 points.

Les grandes entreprises plus présentes en Corse avec la nouvelle définition



Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010.

Sources

Les résultats sont issus de trois sources : le dispositif **Esane**, qui produit des statistiques structurelles d'entreprise sur les entreprises marchandes, à l'exception des exploitations agricoles, à partir de données administratives et d'enquêtes auprès d'un échantillon d'entreprises ; **Connaissance locale de l'appareil productif** (Clap) qui localise les effectifs salariés ; **l'enquête sur les liaisons financières entre sociétés** (Lifi) réalisée chaque année par l'Insee, qui identifie les groupes de sociétés opérant en France et détermine leur contour.

Définitions

La nouvelle définition de l'entreprise issue du décret n°2008-1354, pris en application de la loi de modernisation de l'économie, dépasse l'approche juridique de l'entreprise au profit d'une approche économique. Désormais l'entreprise cesse d'être assimilée à l'unité légale. Elle est définie comme « *la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes* ». Cette définition rend compte de l'organisation en groupe. En effet, il est fréquent que les sociétés d'un groupe prises isolément n'aient pas d'autonomie ni de pertinence. Par exemple, on peut avoir une filiale dédiée à la fabrication de biens et l'autre dédiée à leur commercialisation. Ces deux unités légales, filiales d'un même groupe, doivent être réunies pour constituer une entreprise au sens économique du terme. Dans cette étude, un groupe de sociétés est systématiquement considéré comme une entreprise. Ceci constitue une approximation.

De plus, le décret définit quatre catégories de taille d'entreprise :

- **les microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- **les petites et moyennes entreprises** (PME) occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Dans l'étude, on entend par PME les PME hors microentreprises, même si ces dernières sont, par définition, des PME ;
- **les entreprises de taille intermédiaire** (ETI) n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros ;
- **les grandes entreprises** sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Une entreprise est affectée à une catégorie selon son activité sur le territoire français, y compris pour les groupes internationaux.

Champ : entreprises marchandes hors agriculture et intérimaires.

Il comprend l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Sont exclues l'agriculture, la sylviculture et la pêche, la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière et les entreprises intérimaires.

L'effectif des entreprises est l'effectif salarié en équivalent temps plein, c'est-à-dire en prenant en compte le temps de travail de chaque salarié au cours de l'année 2010. Il est précisément localisé dans chaque établissement des entreprises, ce qui permet une analyse géographique du tissu productif. L'activité principale est également celle de l'établissement.

Bibliographie

Décret n°2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique, *Journal officiel*, 20 décembre 2008.

« Un tissu productif plus concentré qu'il ne semblait », Beguin JM, Hecquet V, Lemasson J., *Insee Première*, n°1399, mars 2012.

« Quatre nouvelles catégories d'entreprise - Une meilleure vision du tissu productif », Hecquet V., *Insee Première*, n°1321, novembre 2010.



Direction régionale de Corse
Résidence du Cardo, rue des Magnolias
B.P. 907 - 20700 Ajaccio cedex 9
Téléphone : 04 95 23 54 54 - Télécopie : 04 95 23 54 79 - www.insee.fr/corse